

# Comment conserver ses droits d'auteur lors de la soumission d'un article avec la stratégie de non-cession des droits ?

 [openscience.pasteur.fr/2025/01/21/comment-conserver-ses-droits-dauteur-lors-de-la-soumission-dun-article-avec-la-strategie-de-conservation-des-droits/](https://openscience.pasteur.fr/2025/01/21/comment-conserver-ses-droits-dauteur-lors-de-la-soumission-dun-article-avec-la-strategie-de-conservation-des-droits/)

CeRIS - Institut Pasteur

21 janvier 2025

*[Mise à jour d'un article initialement publié en janvier 2022]*

Lorsque vous soumettez un article à une revue à abonnement (qui n'est donc pas en Open Access) et que votre financeur fait partie de la [cOAlition S](#), pensez à adopter la **stratégie de non-cession des droits** (ou *Rights Retention Strategy*, RRS) afin d'éviter le transfert exclusif de vos droits à l'éditeur.

Avec cette stratégie, vous **conservez vos droits d'auteur**, et en particulier les **droits de diffusion et de reproduction**, sur toutes les versions de votre manuscrit, y compris le manuscrit auteur accepté (la dernière version du manuscrit intégrant les révisions demandées par les pairs).

Pour appliquer la RRS, c'est très simple : il vous faut intégrer le **paragraphe** suivant dans la lettre qui accompagne votre soumission ainsi que dans la section « Acknowledgements » de votre article :

*“This research was funded, in whole or in part, by [Organisation Name, Grant number]. For the purpose of open access, the author has applied a CC–BY public copyright licence to any Author Manuscript version arising from this submission.”*

Vous pouvez ajouter le [logo de la licence CC-BY](#) pour informer plus clairement l'éditeur de votre intention.

Attention, les échanges et corrections apportés lors du *peer-reviewing* peuvent amener à la disparition de ce paragraphe. **Vérifiez-bien que le paragraphe reste présent** sur toutes les versions de l'article, de la version soumise au manuscrit auteur accepté.

Dans le cas des [revues hybrides](#), l'éditeur peut vous proposer de payer des frais (APC) pour que votre article soit publié en Open Access. Vous n'avez pas besoin de choisir cette option : la RRS vous permet de rester entièrement conforme aux exigences de votre financeur, **sans payer de frais supplémentaires**. Il vous faudra alors **déposer votre manuscrit auteur accepté dans une archive ouverte** ([HAL](#) par exemple).

Note : Si vous redoutez que votre article soit refusé à cause de la RRS, vous pouvez consulter cette [liste d'articles ayant appliqué la RRS](#) chez de grands éditeurs et repérés dans HAL.